

Louis Jean Charles BOULLENOIS
Maire 1800 – 1808
(14/04/1733 – 02/01/1813)

Louis Jean Charles Boullenois naît à Paris le 14 avril 1733. Fils de Louis Boullenois (1680-1762), avocat au parlement de Paris, et de Charlotte Dubois (?-1748), il se marie en 1779 avec Anne Elisabeth Rouillard de Beauval. Le couple a trois enfants : Guillaume de Boullenois de Senuc, Louis Claude de Boullenois et une petite fille morte en bas âge.

Conseiller du Roi, correcteur de la cour des comptes, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris et des incurables, il réside à Paris rue d'Enfer Saint-Michel, paroisse Saint Séverin. Il achète « le domaine des Tourelles » à Valenton en 1775.

Il est nommé maire par le préfet sous le Consulat en 1800. Membre du collège électoral du département de Seine et Oise, trésorier des pauvres de Valenton, il décède à Valenton le 2 janvier 1813.

Maire
de
1800 à 1808

Décès.

Louis Jean Charles Boullenois

Du dimanche trois janvier mil huit cent treize

Acte de décès de Louis Jean Charles Boullenois, propriétaire, membre du collège électoral du département de Seine et Oise, trésorier des pauvres de Valenton, ancien Maire de cette commune, ci-devant membre d'une cour souveraine, ci-devant conseiller du Roi, correcteur en sa chambre des comptes de Paris et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris et des incurables, âgé de soixante-dix-neuf ans neuf mois, né à Paris le quatorze avril mil sept cent trente-trois, fils de Louis Boullenois avocat au parlement de Paris et de Charlotte Dubois son épouse, **décédé en cette commune le jour d'hier** trois heures après midi.

Sur la déclaration à Nous faite par Louis Claude Marie Boullenois propriétaire, marié en cette commune, et membre du collège électoral du département de Seine et Oise, âgé de trente et un an, et par Guillaume Louis Margueritte Boullenois, propriétaire âgé de trente ans, tous deux fils du défunt et demeurant en cette commune, et ont signé après lecture faite avec autres parents et amis.

Constaté par Nous, Jean-Pierre Le Brun, adjoint au Maire de la commune de Valenton, faisant les fonctions d'officier public par délégation spéciale.

Louis-Jean Charles Boullenois fut sans doute le premier, à titre personnel, à divorcer dans la commune de Valenton. Son divorce fut prononcé par jugement le 12 février 1793, quelques mois après la promulgation de la loi du 12 septembre 1792. Il fut également parmi les premiers maires à convoquer un homme ainsi que sa famille pour lui notifier la demande de divorce de son épouse. Il s'agissait du maire, son prédécesseur, Pierre Jean Ferrière.

Extrait de son contrat de mariage

Pardevant les conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris soussignés, furent présents M^{re} Louis Jean Charles Boullenois, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et l'un des administrateurs de l'Hôtel Dieu de cette ville, y demeurant rue d'Enfer paroisse Saint Severin stipulant pour lui et en son nom, d'une part, et M. Crespin Rouillard, avocat au Parlement, conseiller du roi, trésorier receveur général et payeur des rentes et Marie Anne Desprez son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes demeurants à Paris rue d'Enfer et paroisse Saint Séverin stipulant tant à cause de la dot qu'ils vont ci-après constituer à la D^{elle} leur fille que pour et au nom de D^{elle} Anne Elisabeth Rouillard leur fille mineure demeurante avec eux à ce présente et de son consentement pour elle et en son nom, d'autre part.

Lesquelles parties dans la vue du mariage proposé entre ledit sieur Boullenois et ladite demoiselle Rouillard dont la célébration sera incessamment faite en face d'Eglise sont convenus et demeurés d'accord de ce qui suit en la présence :

du côté dudit futur époux de Me Claude Adrien Marguerite Boullenois avocat au parlement son frère,

et du côté de ladite d^{elle} future épouse de M. Guillaume Nicolas Desprez , imprimeur du Roy et du Clergé de France, son aïeul maternel et d'Antoine Pierre Desplasse écuyer, avocat au parlement conseiller du roi notaire honoraire au châtelet de Paris trésorier général et payeur de rentes de l'hôtel de ville de Paris , l'un des messieurs les administrateurs de l'hôpital général seigneur de Mongobert oncle maternel de ladite future épouse à cause de De Henriette Elisabeth Desprez son épouse.

Suivent 16 articles dont les articles 5 et 6 suivants:

Article 5 : En faveur du mariage lesdits sieur et dame, père et mère de ladite future épouse **lui constitue en dot** chacun pour moitié ... **la somme de cent mille livres** que ledit futur époux reconnaît avoir reçu en espèces sonnantes ...

Article 6 : Tout le mobilier des deux maisons que ledit sieur futur époux occupe conjointement avec ledit sieur son frère à Paris, le linge, la vaisselle d'argent, les tableaux, et bibliothèque étant dans lesdites deux maisons, ensemble le linge et la vaisselle d'argent qui sont ou qui peuvent être dans la maison de Valenton appartiennent audit sieur futur époux et audit frère indivisément et chacun pour moitié ; quant au surplus du mobilier étant dans ladite maison de Valenton de valeur de cinquante mille livres suivant le contrat d'acquisition que ledit futur époux a fait de ladite maison, **il appartient audit sieur futur époux seul.**

Archives nationales, MC Et. XVIII 802, 21 août 1779

EN FRANCE de 1800 à 1808

1800-1808 : Consulat et début du 1^{er} Empire

14 juin 1800, mise en place d'un régime autoritaire, réorganisation politique et administrative, création des préfets.

2 décembre 1804, sacre de Napoléon 1^{er}

2 décembre 1805, bataille d'Austerlitz*



Bataille d'Austerlitz, 1805, estampe. Éditeur : Jacques Simon Chéreau. Format : 29x40 cm Source Bibliothèque de France.